

**De:** Dominique MORET <dominique.moret60@orange.fr>  
**Envoyé:** mardi 22 décembre 2020 19:04  
**À:** mairie warluis  
**Objet:** IMPORTANT:Message à diffuser aux habitants pour lesquels nous avons des adresses internet.

**Importance:** Haute

Merci de diffuser ce message de la préfecture

### [Appel à la vigilance pendant les fêtes](#)

Les fêtes de fin d'année sont pour beaucoup l'occasion de se retrouver en famille entre générations. Chacun doit être vigilant pour protéger les plus fragiles. Il est recommandé de limiter le nombre de personnes réunies, **en n'étant pas plus de 6 adultes**.

#### **Une vigilance particulière pour les résidents d'Ehpad**

Les visites de résidents en Ehpad se sont poursuivies pendant toute la période du second confinement afin de permettre le maintien essentiel du lien social. Les conditions de visites sont assouplies pendant la période particulière des fêtes de fin d'année, propice aux regroupements en famille.

Les visites doivent se faire dans les mêmes conditions que ces dernières semaines : sur rendez-vous, dans un espace dédié et avec un strict respect des gestes barrières.

En complément, les établissements peuvent désormais autoriser entre le 15 décembre et le 3 janvier, les visites pour les résidents testés positifs, si l'état de santé du résident le permet. Ces visites doivent se faire en chambre avec l'application d'un protocole sanitaire strict : 2 visiteurs maximum ; aération de la chambre avant et pendant la visite ; port du masque pour les visiteurs et résidents ; port de blouses et gants pour les visiteurs ;etc.

Les sorties des résidents en famille sont également facilitées pendant les fêtes de fin d'année. **Les résidents devront procéder à un test en amont de leur sortie et à leur retour**. La sortie devra être différée d'au moins 7 jours en cas de résultat positif. De la même manière, en cas de test positif au retour dans l'établissement, le résident devra respecter une période d'isolement.

**L'ARS Hauts-de-France appelle toutes les familles et proches de résidents d'Ehpad à procéder à un test préventif avant toute visite à un résident ou sortie de ce dernier, et de reporter la visite ou la sortie en cas de résultat positif.**

## **Un test négatif n'est pas un « totem d'immunité »**

Comme l'a imaginé le Ministre des Solidarités et de la Santé, le test ne doit pas être considéré comme un « totem d'immunité », qui justifierait un relâchement de la vigilance et un moindre respect des gestes barrières. La pratique d'un test doit s'accompagner de comportements adaptés quel qu'en soit le résultat.

### En cas de résultat positif

La personne testée et les contacts à risque doivent impérativement respecter une période d'isolement strict, même pendant les fêtes, d'au moins 7 jours et jusqu'à 48h après la fin des symptômes ;

### En cas de résultat négatif

La personne testée doit, comme toute personne, impérativement continuer d'appliquer les gestes barrières. Le test n'est qu'une photographie à un instant t de la présence virale. Ainsi, un test négatif n'empêche pas d'être contaminé et de transmettre le virus dans les heures ou jours qui suivent.

**Soyons tous vigilants pour les fêtes de fin d'année.**

## **Information sur la vente de calendriers**

La vente en porte à porte des calendriers, notamment des pompiers, est autorisée depuis la fin du confinement, de 6h à 20h (15 décembre).

## **La stratégie de vaccination**

Le Comité départemental vaccination a été installé hier, lundi 21 décembre 2020, par Mme la préfète de l'Oise.

Un guichet unique sera bientôt ouvert pour recevoir toutes vos questions dès le lancement de la phase 1 de la stratégie de vaccination.

D'ores et déjà, vous pouvez consulter le site Internet « **vaccination-info-service** ».

Premier site institutionnel sur la vaccination en direction du grand public, élaboré par Santé Publique France, « [vaccination-info-service](https://www.vaccination-info-service.fr) » apporte des informations factuelles, pratiques et scientifiquement validées, pour répondre aux questions du public en recherche d'information sur la vaccination.

Une page dédiée sur la vaccination COVID est ouverte dès la page d'accueil du site et va être régulièrement alimentée (au fil des autorisations de vaccin) pour apporter des informations médicales sur les vaccins à la connaissance du grand public.

